



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur la commune de BERNOT, présentée par la société FERME ÉOLIENNE DE LA VALLÉE DE BERNOT

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral n° IC/2022/251, une enquête publique qui sera ouverte du **lundi 23 janvier 2023 au mercredi 22 février 2023 inclus, dans la commune de BERNOT** sur la demande présentée par la société Ferme Éolienne de la Vallée de Bernot SAS, dont le siège social est situé 27 rue du Champ de Mars, 57 200 SARREGUEMINES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur sur le territoire de la commune de BERNOT.

Ce projet est composé de 6 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 4,2 MW et d'une hauteur maximale de 180 mètres, et de 2 postes de livraison et des ouvrages de transport d'électricité associés.

Les parcelles cadastrales de la commune de BERNOT concernées par le projet sont les suivantes : YD 2, YM 3, YN 27, YP 14, YP 16, YP 25, ZY 36.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, est consultable :

- dans la mairie de BERNOT aux heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet de la préfecture de l'Aisne www.aisne.gouv.fr ;
- sur le site du registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-fevb> ;
- sur un poste informatique à la direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon, 02011 LAON cedex, sur rendez-vous.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société Ferme Éolienne de la Vallée de Bernot SAS, dont le siège social est situé 27 rue du Champ de Mars, 57 200 SARREGUEMINES - Mme Annick Gerné, directrice générale - (annick.gerne@steag.com, Tél. : 07.88.20.47.98) ou à la Direction départementale des territoires.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet dans la mairie de BERNOT ou sur le registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-fevb>
- ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de Bernot, place de l'église, 02120 BERNOT
- ou les adresser au commissaire-enquêteur par message électronique à l'adresse mail suivante : projet-eolien-fevb@mail.registre-numerique.fr

Ces observations doivent être consignées ou reçues **avant le 22 février 2023 à 17h00.**

Monsieur Didier BERNEAUX, conseiller indépendant en affaire de gestion, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et sera présent pour recevoir les propositions écrites ou orales aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
LUNDI 23 JANVIER 2023	14H00 À 17H00	MAIRIE DE BERNOT
VENDREDI 3 FÉVRIER 2023	16H00 À 19H00	MAIRIE DE BERNOT
MERCREDI 8 FÉVRIER 2023	09H00 À 12H00	MAIRIE DE BERNOT
SAMEDI 11 FÉVRIER 2023	09H00 À 12H00	MAIRIE DE BERNOT
MERCREDI 22 FÉVRIER 2023	14H00 À 17H00	MAIRIE DE BERNOT

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), en mairie de BERNOT, sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement.

Fait à LAON, le

20 DEC. 2022

Pour le directeur départemental des territoires

et par délégation

la cheffe de Pôle


Jenny POIRETTE